

Olivier Dussopt annonce qu'entre 2020 et 2022 la crise coûtera 424 milliards d'euros

« 'Nous débrancherons les aides progressivement' », titre **Le Figaro** qui ouvre ses colonnes au ministre délégué. Il note que l'année 2020 s'est « terminée avec une dégradation moins importante que ce que nous avions craint ». « Cela montre que les mesures que nous avons prises étaient efficaces et que nos choix étaient les bons. » « Nous serons aux côtés des entreprises et des Français tant que la crise durera. Nous retirerons progressivement les aides en place, à mesure que la situation s'améliorera, mais sûrement pas du jour au lendemain », poursuit-il, précisant qu'« aujourd'hui, nous ne pouvons dire avec précision quand ces aides seront supprimées, nous ne nous fixons donc pas de limite temporelle ». « Nous sommes en mesure de continuer à accompagner les entreprises et les Français car notre pays a une capacité de financement importante et une signature solide sur les marchés financiers », ajoute-t-il. « Nous avons deux grands objectifs à tenir, souligne-t-il. D'une part, nous devons nous concentrer sur la mise en œuvre du plan de relance et son exécution totale en 2022 (...). D'autre part, les dépenses ordinaires doivent être maîtrisées au maximum en respectant les objectifs et engagements pris avant la crise. » (**Le Figaro, p.4**)

Bercy épinglé pour sa gestion des dépenses

« Le pilotage du "quoi qu'il en coûte" mis en cause par la Cour », titre **Les Echos**. Les magistrats financiers critiquent le « manque de réalisme des prévisions budgétaires » de Bercy, qui aurait exagéré le coût anticipé des aides aux entreprises. Bien sûr, Bercy pourra arguer que l'exercice 2020 s'est révélé hors norme pour les comptes publics. D'abord par la profusion de budgets rectificatifs qui ont été nécessaires pour s'adapter à la crise sanitaire. Il fallait bien cela pour amortir le choc : la Cour estime que le coût de la crise est de 92,7 milliards d'euros pour l'État. Mais ce coût aurait dû être bien plus élevé, si le dernier budget rectificatif s'était révélé exact. « Les montants de crédits ouverts dans la quatrième loi de finances rectificative dépassaient les prévisions de dépenses qui pouvaient raisonnablement découler des informations disponibles en novembre », critiquent les magistrats financiers, qui jugent cette pratique peu raisonnable. Elle a en effet entraîné des importants reports de crédits en 2021, au risque de la « confusion des exercices budgétaires ». (**Les Echos, p.2**)